

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
TENDERS BOARD**

DEMANDE DE COTATION

N°027/D13-182/DC/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16 JUIN 2022

**POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE TRAVAIL A 160
MENTORS AU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE
LA TUBERCULOSE**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT :

- Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme pour la partie Hors taxes, Budget NFM, exercice 2022 ; (Convention : CMR-T-MOH)
- MINFI pour les Taxes.

DOSSIER DE CONSULTATION

Juin 2022

SOMMAIRE

PIECE N° 1 - AVIS DE CONSULTATION

PIECE N° 2 - REGLEMENT DE CONSULTATION

PIECE N° 3 - MODELES D'ANNEXES

PIECE N° 4 - PROJET DE LETTRE-COMMANDE

PIECE N° 5 –LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS
LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

n°-027 3
AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N° 113-182 /DC/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16 JUIN 2022

POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE TRAVAIL A 160 MENTORS AU PROGRAMME
NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

1. **Objet de la Consultation**

Le Ministre de la Santé Publique, Maître d’Ouvrage, lance un Avis de Consultation pour la fourniture du matériel de travail des Mentors au Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT)

2. **Consistance des fournitures**

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation se présentent ainsi qu’il suit :

N°	Designation	Quantité
1	T-Shirt 100% coton	160
2	Badge rectangulaire avec attache boucle	160
3	Casquette avec flocage de couleur bleu ciel	160
4	Parapluie Rainy avec flocage	160
5	Cartable en cuir avec flocage	160

3. **Participation**

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises installées au Cameroun, ayant une expérience avérée dans la fourniture de ce type de matériel.

4. **Financement**

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget du Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme pour la partie hors taxe et le budget de l’Etat pour les taxes.

Le coût prévisionnel de cette opération est de quatre millions cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-douze (4 192 872) FCFA hors taxes, soit cinq millions (5 000 000) de FCFA Toutes Taxes Comprises.

5. **Consultation du Dossier de Demande de Cotation**

Le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, au Secrétariat du Service des Marchés Publics du Ministre de la santé Publique, au rez-de-chaussée de l’immeuble de la Santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise.

6. Délai et lieu de livraison

Le délai maximum de livraison est fixé à **trente (30) jours**. Les fournitures seront livrées au GTC/PNLT sis à Yaoundé.

Ce délai court à compter de la date de validation des échantillons présentés par le Cocontractant de l'Administration.

7. Acquisition du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation peut être retiré au Secrétariat du Service des Marchés Publics du Ministre de la Santé Publique, auez de chaussée de l'immeuble de la santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de de dix mille (10 000) FCFA représentant les frais d'achat du Dossier.

La copie de ladite quittance sera déposée au lieu du retrait du Dossier de Consultation et portera les coordonnées du soumissionnaire.

8. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée au Service des Marchés du MINSANTE, sis à l'immeuble de la Santé situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé au plus tard le 19-07-22 à 13 heures sous enveloppe cachetée adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

DEMANDE DE COTATION

N° 027 /DC/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16-06-22

POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE TRAVAIL A 160 MENTORS AU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Cautionnement de soumission

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de cent mille (100 000) FCFA, délivrée par une institution financière agréée par le Ministre des finances et dont la liste figure dans la pièce n°5 du Dossier de Consultation.

Elle devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres et sera libérée d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la Lettre-commande, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Ouverture des offres :

L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 19-07-22, à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de la Santé Publique siégeant au premier étage de l'immeuble Ex PSFN, à côté de l'immeuble de santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés peuvent assister à cette séance d'ouverture.

Les offres devront être chiffrées Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission daté, signé et timbré.

11. Durée de validité

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

12. Attribution de la Lettre-commande

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-commande au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et reconnue conforme pour l'essentiel au dossier de consultation et qui dispose des capacités financières et techniques requises pour livrer les fournitures retenues.

13. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du MINSANTE, sis à l'immeuble de la Santé situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé ou à l'Unité de Coordination des Subventions du Fonds Mondial et des partenaires le Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, sis au premier étage de l'immeuble Ex-PSFN situé à côté de l'Immeuble de la Santé ; Tél : 696 98 40 22/ 650 84 87 45 OU 657 10 38 40 / 677 81 67 81.

14. Fraude et corruption

Pour toute dénonciation des faits de corruption ou de mauvaises pratiques, bien vouloir envoyer un sms ou appeler le MINMAP aux numéros suivants : tél 673 205 725/699 370 748.

Fait à Yaoundé, le 16 JUN 2022

Ampliations :

- MINMAP ;
- MINSANTE/CAB ;
- UCS/FMP ;
- SP/PNLT,
- ARMP/JDM (pour publication) ;
- GTC/PNLT (pour affichage).



Dr. Mansour Malochie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

na 027 13-182
 NOTICE OF CONSULTATION FOR LISTING REQUEST
 NO. 13-182 /DC/MINSANTE/CIPM/2022 OF 15 JUN 2022

FOR THE PROVISION OF WORKING MATERIALS FOR 160 MENTORS AT THE NATIONAL TUBERCULOSIS CONTROL PROGRAMME

1. Purpose of the Consultation:

The Minister of Public Health, Project Owner, launches a Consultation Notice for the supply of work equipment for mentors at the National Tuberculosis Control Programme (NTCP).

2. Consistency of Supplies:

The services of this Quotation Request consist of provision of working materials as follows:

N°	Product description	Quantity
1	100% Cotton T-Shirt	160
2	Rectangular badge with coop fastener	160
3	Cap with sky-blue flocking	160
4	Rainy umbrella with flocking	160
5	Leather bag with flocking	160

3. Participation

Participation in this consultation is open on equal terms to companies located in Cameroon, having a proven experience in the production and delivery of this type of supplies.

4. Funding

The benefits, which are the subject of this Quotation Request, are financed from the budget of the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria for the duty-free part and the state budget for taxes.

The estimated cost of this operation is as follows:

N°	Designation	Amount all taxes excluded (F.CFA)	Amount all taxes included (F.CFA)
1	provision of working materials for 160 Mentors at the NTCP	4 192 872	5 000 000

5. Consultation of the Listing Application File

The Listing Application File may be consulted at working hours, upon publication of this notice, at the Secretariat of the Public Contracts Service of the Minister of Public Health, on the ground floor of the "Immeuble de la Santé" located behind the Cameroonian Red Cross.

6. Delivery time and place of delivery:

The maximum delivery time and place is thirty (30) days at CTG/NTCP - Yaounde

These deadlines run from the date of notification of validation of Samples submitted by the Administration's Contracting Party.

7. Acquisition of the consultation file

The Consultation file may be withdrawn from the Secretariat of the Public Procurement Service of the Minister of Public Health, on the ground floor of the "Health Building" located behind the Cameroonian Red Cross, against presentation of a receipt of payment to public treasure of the non-refundable amount of 10,000 (Ten thousands) FCFA

The copy of this release will be deposited in place of the withdrawal of the Tender Documents and will include the bidder's contact details.

8. Submission of Bids

Each bid drafted in English or in French in seven (7) copies including one (1) original and six (06) copies marked as such shall be submitted to the Contracts Service of the Ministry of Public Health, located at the ground floor of the Health building, behind the Cameroon Red Cross, tel./fax 222 22 10 21, no later than 19-07-22 at 1 p.m. prompt, labelled:

QUOTATION REQUEST
NO. 027 /DC/MINSANTE/CIPM/2022 OF 16-06-22

FOR THE PROVISION OF WORKING MATERIALS FOR 160 MENTORS AT THE NATIONAL TUBERCULOSIS CONTROL PROGRAMME

"To be opened during the Tender Review Session".

9. Bid Bond

On pain of rejection, each bidder must attach to its administrative documents a bid bond issued by a financial institution approved by the Minister of Finance and listed in Exhibit 5 of the Quotation Request. The amount of the bid security is defined as follows:

N°	Designation	Bid Bond
1	provision of working materials for Mentors at the NTCP	100 000

It must be valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the tenders and will be automatically released after publication of the award results for the unsuccessful tenderers. For the tenderer to whom the contract is awarded, this security shall be released after the final security has been lodged.

10. Opening of tenders:

The bids will be opened in one phase on 19-07-22 at 14 P.M. by the Ministerial Tender Board of the Ministry of Public Health sitting at its meeting room on the first floor of the former PSFN building, near the Health building located behind the Cameroon Red Cross.

Bidders may attend this opening session or be represented by a person of their choice with full knowledge of the file.

Bids must be estimated without Value Added Tax and All Taxes Inclusive and accompanied by the dated, signed and stamped submission model.

11. Period of validity

Bidders shall remain bound by their bids for **ninety (90) days** from the deadline set for bids reception.

12. Assignment of the Letter-Command

The Owner will assign the Letter-order to the Bidder whose bid has been evaluated at the lowest cost and has been found to be substantially compliant with the Consultation Package and who has the financial and technical capacity to deliver the required supplies.

13. Further information

Further information may be obtained during working hours at the MINSANTE Public Contracts Service, Located at the "Health Building" located near the headquarters of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé or the Global Fund Grant Coordination Unit and partners in the fight against AIDS, Tuberculosis and Malaria, located on the first floor of the Ex-PSFN located next to the Health Building; Tel: 696 98 40 22/ 650 84 87 45 or 657 10 38 40 / 677 81 67 81.

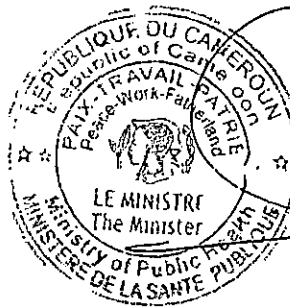
14 – Fraud and Corruption

For any denunciation of practices of corruption or fraud, kindly send an SMS or call the Ministry of Public Contracts at these numbers: phone 673 205 725/699 370 748.

Done in Yaoundé, on **16 JUN 2022**

Copies to :

- MINMAP ;
- MINSANTE/CAB ;
- UCS/FMP ;
- SP/PNLT,
- ARMP/JDM (For publication) ;
- GTC/PNLT (For posting).



Dr. [Signature]
Malochie

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N°027/D13-182/DC/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16 JUIN 2022

POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE TRAVAIL A 160 MENTORS AU PROGRAMME NATIONAL
DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

1. Objet de la Consultation

Le Ministre de la Santé Publique, Maître d’Ouvrage, lance un Avis de Consultation pour la fourniture du matériel de travail des Mentors au Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT)

2. Consistance des fournitures

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation se présentent ainsi qu’il suit :

N°	Designation	Quantité
1	T-Shirt 100% coton	160
2	Badge rectangulaire avec attache boucle	160
3	Casquette avec flocage de couleur bleu ciel	160
4	Parapluie Rainy avec flocage	160
5	Cartable en cuir avec flocage	160

3. Participation

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises installées au Cameroun, ayant une expérience avérée dans la fourniture de ce type de matériel.

4. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget du Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme pour la partie hors taxe et le budget de l’Etat pour les taxes.

Le coût prévisionnel de cette opération est de quatre millions cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-douze (4 192 872) FCFA hors taxes, soit cinq millions (5 000 000) de FCFA Toutes Taxes Comprises.

5. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, au Secrétariat du Service des Marchés Publics du Ministre de la santé Publique, au rez-de-chaussée de l’immeuble de la Santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise.

6. Délai et lieu de livraison

Le délai maximum de livraison est fixé à trente (30) jours. Les fournitures seront livrées au GTC/PNLT sis à Yaoundé.

Ce délai court à compter de la date de validation des échantillons présentés par le Cocontractant de l'Administration.

7. Acquisition du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation peut être retiré au Secrétariat du Service des Marchés Publics du Ministre de la Santé Publique, auez de chaussée de l'immeuble de la santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de dix mille (10 000) FCFA représentant les frais d'achat du Dossier.

La copie de ladite quittance sera déposée au lieu du retrait du Dossier de Consultation et portera les coordonnées du soumissionnaire.

8. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée au Service des Marchés du MINSANTE, sis à l'immeuble de la Santé situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé au plus tard le 19-07-2022 à 13 heures sous enveloppe cachetée adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

DEMANDE DE COTATION

N°027/D13-182/DC/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16 JUIN 2022

POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE TRAVAIL A 160 MENTORS AU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Cautionnement de soumission

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de cent mille (100 000) FCFA, délivrée par une institution financière agréée par le Ministre des finances et dont la liste figure dans la pièce n°5 du Dossier de Consultation.

Elle devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres et sera libérée d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la Lettre-commande, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Ouverture des offres :

L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 19/07/2022 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de la Santé Publique siégeant au premier étage de l'immeuble Ex PSFN, à côté de l'immeuble de santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés peuvent assister à cette séance d'ouverture.

Les offres devront être chiffrées Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission daté, signé et timbré.

11. Durée de validité

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

12. Attribution de la Lettre-commande

Le Maître d’Ouvrage attribuera la Lettre-commande au soumissionnaire dont l’offre aura été évaluée la **moins disante** et reconnue conforme pour l’essentiel au dossier de consultation et qui dispose des capacités financières et techniques requises pour livrer les fournitures retenues.

13. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Service des Marchés Publics du MINSANTE**, sis à l’immeuble de la Santé situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé ou à l’**Unité de Coordination des Subventions du Fonds Mondial et des partenaires le Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme**, sis au premier étage de l’immeuble **EXPSFN** situé à côté de l’immeuble de la Santé ; Tél : 696 98 40 22/ 650 84 87 45 OU 657 10 38 40 / 677 81 67 81.

14. Fraude et corruption

Pour toute dénonciation des faits de corruption ou de mauvaises pratiques, bien vouloir envoyer un sms ou appeler le MINMAP aux numéros suivants : tél 673 205 725/699 370 748.

Fait à Yaoundé, le 16 juin 2022

Ampliatiions :

- MINMAP ;
- MINSANTE/CAB ;
- UCS/FMP ;
- SP/PNLT,
- ARMP/JDM (pour publication) ;
- GTC/PNLT (pour affichage).

NOTICE OF CONSULTATION FOR LISTING REQUEST
NO. 027/d13-182/DC/MINSANTE/CIPM/2022 OF 16 JUNE 2022

FOR THE PROVISION OF WORKING MATERIALS FOR 160 MENTORS AT THE NATIONAL TUBERCULOSIS
CONTROL PROGRAMME

1. Purpose of the Consultation:

The Minister of Public Health, Project Owner, launches a Consultation Notice for the supply of work equipment for mentors at the National Tuberculosis Control Programme (NTCP).

2. Consistency of Supplies:

The services of this Quotation Request consist of provision of working materials as follows:

N°	Product description	Quantity
1	100% Cotton T-Shirt	160
2	Rectangular badge with coop fastener	160
3	Cap with sky-blue flocking	160
4	Rainy umbrella with flocking	160
5	Leather bag with flocking	160

3. Participation

Participation in this consultation is open on equal terms to companies located in Cameroon, having a proven experience in the production and delivery of this type of supplies.

4. Funding

The benefits, which are the subject of this Quotation Request, are financed from the budget of the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria for the duty-free part and the state budget for taxes.

The estimated cost of this operation is as follows:

N°	Designation	Amount all taxes excluded (F.CFA)	Amount all taxes included (F.CFA)
1	provision of working materials for 160 Mentors at the NTCP	4 192 872	5 000 000

5. Consultation of the Listing Application File

The Listing Application File may be consulted at working hours, upon publication of this notice, at the Secretariat of the Public Contracts Service of the Minister of Public Health, on the ground floor of the "Immeuble de la Santé" located behind the Cameroonian Red Cross.

6. Delivery time and place of delivery:

The maximum delivery time and place is thirty (30) days at CTG/NTCP - Yaounde

These deadlines run from the date of notification of validation of Samples submitted by the Administration's Contracting Party.

7. Acquisition of the consultation file

The Consultation file may be withdrawn from the Secretariat of the Public Procurement Service of the Minister of Public Health, on the ground floor of the "Health Building" located behind the Cameroonian Red Cross, against presentation of a receipt of payment to public treasure of the non-refundable amount of 10,000 (Ten thousands) FCFA

The copy of this release will be deposited in place of the withdrawal of the Tender Documents and will include the bidder's contact details.

8. Submission of Bids

Each bid drafted in English or in French in seven (7) copies including one (1) original and six (06) copies marked as such shall be submitted to the Contracts Service of the Ministry of Public Health, located at the ground floor of the Health building, behind the Cameroon Red Cross, tel./fax 222 22 10 21, no later than 19th-07-2022 at 1 p.m. prompt, labelled:

**QUOTATION REQUEST
NO. 027/D13-182 /DC/MINSANTE/CIPM/2022 OF 16 JUNE 2022**

**FOR THE PROVISION OF WORKING MATERIALS FOR 160 MENTORS AT THE NATIONAL TUBERCULOSIS
CONTROL PROGRAMME**

"To be opened during the Tender Review Session".

9. Bid Bond

On pain of rejection, each bidder must attach to its administrative documents a bid bond issued by a financial institution approved by the Minister of Finance and listed in Exhibit 5 of the Quotation Request. The amount of the bid security is defined as follows:

N°	Designation	Bid Bond
1	provision of working materials for Mentors at the NTCP	100 000

It must be valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the tenders and will be automatically released after publication of the award results for the unsuccessful tenderers. For the tenderer to whom the contract is awarded, this security shall be released after the final security has been lodged.

10. Opening of tenders:

The bids will be opened in one phase on 19th-07-2022 at 14 P.M. by the Ministerial Tender Board of the Ministry of Public Health sitting at its meeting room on the first floor of the former PSFN building, near the Health building located behind the Cameroon Red Cross.

Bidders may attend this opening session or be represented by a person of their choice with full knowledge of the file.

Bids must be estimated without Value Added Tax and All Taxes Inclusive and accompanied by the dated, signed and stamped submission model.

11. Period of validity

Bidders shall remain bound by their bids for **ninety (90) days** from the deadline set for bids reception.

12. Assignment of the Letter-Command

The Owner will assign the Letter-order to the Bidder whose bid has been evaluated at the lowest cost and has been found to be substantially compliant with the Consultation Package and who has the financial and technical capacity to deliver the required supplies.

13. Further information

Further information may be obtained during working hours at the MINSANTE Public Contracts Service, Located at the "Health Building" located near the headquarters of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé or the Global Fund Grant Coordination Unit and partners in the fight against AIDS, Tuberculosis and Malaria, located on the first floor of the Ex-PSFN located next to the Health Building; Tel: 696 98 40 22/ 650 84 87 45 or 657 10 38 40 / 677 81 67 81.

14 – Fraud and Corruption

For any denunciation of practices of corruption or fraud, kindly send an SMS or call the Ministry of Public Contracts at these numbers: phone 673 205 725/699 370 748.

Done in Yaoundé, on 16 june 2022

Copies to :

- MINMAP ;
- MINSANTE/CAB ;
- UCS/FMP ;
- SP/PNLT,
- ARMP/JDM (For publication) ;
- GTC/PNLT (For posting).

PIECE N° II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces Lettres-Commandes.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) la lettre de soumission selon le modèle joint ;
 - (b) les spécifications techniques ;
 - (c) le Cadre du devis quantitatif et estimatif ;
 - (d) le projet de Lettre-Commande ;
 - (e) le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigés en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, timbrée, datée et signée ;
- (b) Le Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- (c) La quittance d'achat du dossier de consultation ;
- (d) Le dossier administratif comprenant les pièces ci-après :
 1. pièces certifiées par l'autorité compétente, en cours de validité : *l'attestation de non faillite, l'attestation de domiciliation bancaire, une attestation pour soumission timbrée ;*
 2. pièces non certifiées : *l'attestation d'immatriculation, l'attestation de non redevance, le plan de localisation signé sur l'honneur, l'attestation de non exclusion des marchés publics, la Caution de soumission ;*
- (e) Une Déclaration sur l'honneur datée et signée, attestant du non abandon d'un marché antérieur ;
- (f) La proposition technique signée par le soumissionnaire ;
- (g) Le soumissionnaire doit apporter la preuve qu'il a exécuté au moins une (01) Lettre-commande similaire (livraison du matériel similaire) au cours des cinq (05) dernières années.

NB 1 :

- Chaque soumissionnaire devra joindre dans son offre le reçu de versement des Frais d'acquisition du dossier.
- Toute offre non conforme à 80% de l'ensemble des spécifications techniques de chaque matériel définies dans le descriptif des fournitures sera rejetée.

Article 4 - Présentation de l'Offre

- 4.1. Le soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. Hors taxes (HT), et
 - b. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
- 4.2. Le soumissionnaire complétera le Cadre du devis Quantitatif et Estimatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des prestations qu'il se propose de livrer en exécution de la Lettre-Commande.
- 4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande

Article 5 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de 90 jours.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les soumissionnaires placeront l'original et six (06) copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans l'Avis de Consultation et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans l'Avis de Consultation.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis de Consultation.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

- 9.1. La Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de la Santé Publique ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.
- 9.2. La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 - Attribution de la Lettre-Commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que le montant de l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et que ce montant est le moins-disant.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre - Commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre-Commande dans le Journal Des Marchés (JDM), par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le montant de la Lettre-Commande ;
- d) le délai de livraison.

Article 13 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et ;
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

Article 14 - Signature de la Lettre-Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

PIECE N° III : MODELES D'ANNEXES

3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date :

Consultation N° _____/DC/MINSANTE/CIPM/2022 du _____ pour la fourniture du matériel de travail à 160 Mentors du PNLT.

A M. le Ministre de la Santé Publique

Monsieur le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de livrer

conformément à la demande de consultation, pour la somme de (en lettres et en chiffres) F CFA Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises (en lettres et en chiffres) FCFA

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations dans un délai de selon les dispositions précisées dans le Dévi Quantitatif et Estimatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de (nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis de consultation. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le

Signature

Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat

3.2 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Directeur Général de :

.....,

Soumissionnaire (références de la Demande de Cotation)

.....
.....

En application des dispositions de la Lettre-Circulaire n° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 Janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux marchés,

Déclare sur l'honneur par la présente :

- 1- N'avoir abandonné aucun marché au cours des trois (03) dernières années sur l'ensemble du territoire national ;
- 2- Que (nom de la structure) ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie annuellement par le Ministre des Marchés Publics.

En foi de quoi le présent document est établi et signé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure

Date limite de remise des offres : _____

3.3 – DESCRIPTION TECHNIQUE

N°	Descriptions	Qté	Livraison	
			Délai	lieu
1	<p><u>T-SHIRT IMPORTE 100% COTON IMPRIME LOCALEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Modèle : classique ; • Poids : 140g/m2 ; • Col : V-neck ; • Taille : S, M, L, XL, XXL ; (quantités pour chaque taille à obtenir auprès de l'Ingénieur de la Lettre-commande avant la souscription du marché par le soumissionnaire retenu) • Couleur : bleu marine, noir, blanc, gris chiné ; (Idem ci-dessus) • Matériau : 100% coton ; • Type d'impression : quadrichromie. 	160	30 jours	GTC/ PNLT
2	<p><u>BADGE RECTANGULAIRE AVEC ATTACHE BOUCLE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille : 56 mm avec épingle ; • Type d'impression : couleur avec pelliculage brillant ; • Contenu badge : Noms, Profession, Région. 	160		
3	<p><u>CASQUETTE AVEC FLOCAGE DE COULEUR BLEU CIEL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Couleur du bouton : blanc ; • Couleur de la visière : blanc ; • Bande de la visière : noir ; • Couleur des coutures sur la visière et de panneaux : bordeaux ; • Couleur des œillets d'aération brodée : bordeaux ; • Couleur de chaque panneau personnalisable. 	160		
4	<p><u>PARAPLUIE RAINY AVEC FLOCAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poids : 287 grammes ; • Matière principale : Polyester ; • Matière mât : métal ; • Poignée imitation bois (PVC) ; • Couleur : blanc ; • Dimensions du parapluie : Hauteur : 38 cm x Diamètre : 90 cm ; • Dimensions du marquage : Largeur :210 mm x Hauteur : 140 mm • Type d'impression : quadrichromie. 	160		
5	<p><u>CARTABLE EN CUIR AVEC FLOCAGE</u></p> <p>Matière principale : polypropylène de bonne qualité ; Format idéal : A4 ou PC 14 pouces ; Dimensions : 40*30*15 cm ; Autres caractéristiques : A4 en cuir zippée affaires Conférence de réunion sac organisateur anneau cartable.</p>	160		

NB :- Bien vouloir joindre dans l'offre une proposition technique signée.

- Toutes les offres non-conformes à 80 % de l'ensemble des spécifications techniques seront rejetées.

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Consultation N° _____/DC/MINSANTE/CIPM/2022 du _____

Pour la fourniture du matériel de travail à 160 mentors du PNLT

Date limite de remise des offres : _____

3.4 – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

(à remplir par le candidat)

N°	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix total	Livraison	
					Délai	Lieu
1						
2						
3						
4						
5						
Total HT						
TVA (19,25%)						
IR (5,5% ou 2,2%)						
Montant TTC						
NAP						

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Consultation N° _____/DC/MINSANTE/CIPM/2022 du _____

Pour la fourniture du matériel de travail à 160 mentors du PNLT

Date limite de remise des offres : _____

3.6.1 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires et adresse	Conformité de l'offre administrative								Conformité à 80% des spécifications techniques	Livraison		Prix Total TTC	Observations
		Soumission, timbrée, datée et signée	Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté et signé	Quittance d'achat du Dossier de Consultation	Dossier administratif (Voir liste du Règlement de la Consultation)	Déclaration sur l'honneur datée et signée, attestant du non abandon d'un marché antérieur	Caution de soumission	Proposition technique signée par le soumissionnaire	Preuve d'avoir exécuté au moins un (01) marché similaire (livraison des fournitures similaires) au cours des cinq (05) dernières années	Pour tous les cinq matériel de travail	Délai	Lieu		

Membres de la Commission de Passation des Marchés :

Nom	Fonction	Signature

LETTRE-COMMANDE N° ____/LC/MINSANTE/CIPM/2022 PASSEE AVEC ____
APRES DEMANDE DE COTATION N° ____/DC/MINSANTE/CIPM/2022 DU ____ POUR LA
FOURNITURE DU MATERIEL DE TRAVAIL A 160 MENTORS DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE
CONTRE LA TUBERCULOSE

MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre de la Santé Publique.

TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE :

BP : _____ , Tél : _____

N° contribuable : _____

Compte Bancaire n° _____ , ouvert à _____

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE : Fourniture du matériel de travail à 160 Mentors

LIEU DE LIVRAISON : Groupe Technique Central du PNLT.

DELAI DE LIVRAISON :

MONTANT EN FCFA:

Désignation	En chiffre	En lettre
Montant H.T		
T.V.A (19,25%)		
I.R (2,2% ou 5,5%)		
Montant TTC		
Net à percevoir		

FINANCEMENT :

- Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme pour la partie Hors Taxes
- Budget de l'Etat pour les Taxes

CODE BUDGETAIRE : NFM3, 191

Souscrite le _____

Signée le _____

Notifiée le _____

Enregistrée le _____

ENTRE

L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre de la Santé Publique ci-après désigné « le Maître d'Ouvrage »

D'une part,

Et

- BP : , Tél : N° contribuable : Compte Bancaire n°
, ouvert à

Représentée par son Directeur Général Monsieur, ci-après désignée « Le Cocontractant de l'Administration »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

- Article 1 : Objet de la Lettre-Commande
- Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande
- Article 3 : Définitions et attributions
- Article 4 : Nantissement
- Article 5 : Langue, loi et réglementation applicables
- Article 6 : Normes
- Article 7 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande
- Article 8 : Textes Généraux applicables
- Article 9 : Communication
- Article 10 : Ordres de Service
- Article 11 : Matériel et personnel du Cocontractant

CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES

- Article 12 : Garanties et cautions
- Article 13 : Montant de la Lettre-Commande
- Article 14 : Lieu de paiement
- Article 15 : Variation des Prix
- Article 16 : Paiement
- Article 17 : Intérêts moratoires
- Article 18 : Pénalités retard
- Article 19 : Régime fiscal et douanier
- Article 20 : Timbre et Enregistrement de la Lettre-Commande

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

- Article 21 : Brevet
- Article 22 : Consistance des prestations
- Article 23 : Lieu et délai de livraison
- Article 24 : Rôle et responsabilités
- Article 25 : Transport et assurance
- Article 26 : Essais et services connexes
- Article 27 : Service après-vente et consommables

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

- Article 28 : Documents à fournir
- Article 29 : Réception des prestations
- Article 30 : Délai de garantie

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

- Article 31 : Résiliation de la Lettre-Commande
- Article 32 : Cas de force majeure
- Article 33 : Différend
- Article 34 : Edition et diffusion du présent Lettre-Commande
- Article 35 : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet la fourniture du matériel de travail aux Mentors du Programme National de Lutte contre la Tuberculose.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a été passée par la procédure Demande de Cotation N° _____/DC/MINSANTE/PNLT/CIPM/2022 du _____, conformément aux textes en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

- a. Le Maître d’Ouvrage est le **Ministre de la Santé Publique** ;
- b. Le Chef de Service de la Lettre-Commande est le **Secrétaire Permanent du Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT)** ;
- c. L’Ingénieur de la Lettre-Commande est le **Chef Section Prise en charge des cas, Formation et Recherche du PNLT**
- d. Le Cocontractant est domicilié à _____, B.P : _____ - Tél :

ARTICLE 4 : NANTISSEMENT

- L’Autorité chargée de l’ordonnancement et de la liquidation des dépenses est le **MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE** ;
- Le Responsable chargé du paiement est le **Directeur Général de la Caisse Autonome d’Amortissement (CAA)** ;
- Le Responsable Compétent pour fournir les renseignements au titre de l’exécution de la présente Lettre-Commande est le **Secrétaire Permanent du PNLT**.

ARTICLE 5 : LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLE

5.1. La langue utilisée est le Français ou l’Anglais.

5.2. Le Cocontractant de l’Administration s’engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun et ce aussi bien dans sa propre organisation, que dans la réalisation de la Lettre-Commande.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre-Commande venaient à être modifiés après signature de ladite Lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 6 : NORMES

6.1. Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre-Commande seront conformes aux normes fixées dans le CCTP et quand aucune norme applicable n’est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun. Cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l’autorité compétente.

6.2. Le Cocontractant de l'Administration étudiera, exécutera et garantira la fourniture et prestations de la présente Lettre-Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 7 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission;
2. la soumission du Cocontractant de l'Administration et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques (ST) et ses annexes ;
5. les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre-Commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires, l'état des prix forfaitaires, le détail ou le devis estimatif, le sous-détail des prix unitaires ;
6. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés publics mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007.

ARTICLE 8 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre-commande est soumise aux textes généraux ci-après :

Loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

1. la Loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022
2. La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques;
3. La Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun;
4. Le décret N° 77/41 du 3 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers, modifié et complété par le décret N° 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances.
5. Le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
6. Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
7. Le décret N° 2013/159 du 15 mai 2013 fixant régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;
8. Le Décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
9. Le Décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
10. Le Décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
11. Le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
12. Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales (CCAG) ;
13. La circulaire N°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

14. La circulaire N° 002 /CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
15. La circulaire N° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
16. La circulaire N° 001/C/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
17. La Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2022 ;
18. L'Accord de subvention avec le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme ;
19. Les textes régissant les corps de métiers ;
20. Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;
21. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la Lettre-commande.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Toutes notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre-Commande devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : **Monsieur le Ministre de la Santé Publique à Yaoundé** avec copie adressée dans les mêmes délais, à **Madame le Secrétaire Permanent du GTC/PNLT** et à l'ingénieur le cas échéant.
- b. Dans le cas où le Cocontractant de l'Administration est le destinataire : _____ domicilié à _____, BP : _____ - Cameroun, Tél : _____.

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au chef de service son domicile, et dès achèvement des prestations, les correspondances seront valablement adressées à la mairie du chef-lieu de la Région dont relèvent les prestations.

ARTICLE 10 : ORDRES DE SERVICE

1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le *Maître d'Ouvrage* et notifié par le **Chef de Service**.
2. L'ordre de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé et notifié par le *Maître d'Ouvrage*.
3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le **Chef de Service** et notifiés par l'*Ingénieur*.
4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le *Maître d'Ouvrage*.
5. Tous les ordres de service seront tenus en copie au Ministère des Marchés Publics.

Le Cocontractant de l'Administration dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

ARTICLE 11 : MATERIEL ET PERSONNEL DU COCONTRACTANT (Non applicable)

CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS :

La présente Lettre-Commande est dispensée du cautionnement définitif suivant les dispositions de l'article 142 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 13 : MONTANTS DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant de la présente Lettre-Commande, tel qu'il ressort des détails ou devis estimatifs est de _____ FCFA Hors taxes, soit _____ FCFA Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 14 : LIEU DE PAIEMENT

Le règlement des prestations objet de la présente Lettre-Commande sera effectué par virement, au vu des pièces justificatives réglementaires, sur le compte bancaire suivant : Compte Bancaire n° _____ ouvert à _____.

ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX

Le Cocontractant de l'Administration est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des fournitures et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix sont fermes et non révisables.

ARTICLE 16 : PAIEMENT

Le paiement de la présente Lettre-Commande se fera en Francs CFA et en totalité après livraison des fournitures.

A cet effet, le Cocontractant de l'Administration fournira les documents ci-après :

- La facture définitive timbrée ;
- Le bordereau de livraison ;
- Le procès-verbal de réception ;
- La Lettre-Commande enregistrée ;
- Un dossier administratif et fiscal complet ;
- L'attestation de non exclusion ARMP ;
- le justificatif du paiement de l'IR auprès du Service des Impôts le cas échéant ;
- le bulletin d'émission de la TVA ;
- etc... .

ARTICLE 17 : INTERETS MORATOIRES (NON APPLICABLE)

ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millièmes (1/2000^e) du montant TTC de la Lettre-Commande de base par jour calendaire de retard, du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre-Commande.
- b. un millième (1/1000) du montant TTC de la Lettre-Commande de base, par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre-Commande de base.

ARTICLE 19 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La présente Lettre-Commande est régie par le Régime Fiscal et Douanier en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 20 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE-COMMANDE

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront enregistrés et timbrés par les soins et aux frais du Cocontractant de l'Administration, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 21 : BREVET

Le Cocontractant de l'Administration garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs comportements.

ARTICLE 22 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

22.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service.

22.2. La consistance des prestations à fournir est décrite dans les spécifications techniques.

ARTICLE 23 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

L'ensemble des prestations faisant l'objet de la présente Lettre-Commande devra être livré dans un délai de () jours à compter de la date de validation des échantillons présentés par le Cocontractant de l'Administration par le Chef de Service du marché.

Le lieu de livraison est le Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre la Tuberculose à Yaoundé.

ARTICLE 24 : ROLE ET RESPONSABILITE

1. Rôle et responsabilité du Maître d'Ouvrage

Il est chargé de l'organisation, du bon fonctionnement et du contrôle de la Lettre-Commande.

2. Rôle et responsabilité du Cocontractant

Le Cocontractant de l'Administration est responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage, de l'organisation et de la conduite des opérations de livraison.

ARTICLE 25 : TRANSPORT ET ASSURANCE

25.1 Emballage pour le transport :

Le Cocontractant de l'Administration doit prendre toutes les dispositions pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Cocontractant de l'Administration doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

25.2 Assurance :

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison peuvent être couverts en cas de besoin par une assurance prise par le Cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 26 : ESSAI ET SERVICES CONNEXES (NON APPLICABLE)

ARTICLE 27 : SERVICE APRES VENTE ET CONSOMMABLES (NON APPLICABLE)

CHAPITRE IV : RECEPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 28 : DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION

Le Cocontractant de l'Administration devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- a) Copies de la facture du Cocontractant de l'Administration décrivant les fournitures, indiquant leur quantité, leur prix unitaire, le montant total ;
- b) Notification de la livraison ;

ARTICLE 29 : Réception de la fourniture

29.1. Préparation de la réception

Le Cocontractant de l'Administration devra avertir le Maître d'Ouvrage dans les meilleurs délais de la date de livraison des fournitures.

Dans les cinq (05) jours qui suivent, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception et communiquera cette date à tous les intervenants.

29.2. Modalités de la réception

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Cocontractant de l'Administration par une commission composée comme suit :

Président : le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

Membres :

- le Chef Service du Marché ;
- le chef de Service des Marchés du MINSANTE ;
- un Expert en Passation des Marchés rattaché à l'UCS/FMP ;
- un Contrôleur de Gestion Principal rattaché à l'UCS/FMP
- le Comptable-matières du PNLT ;
- le Cocontractant de l'Administration.

Rapporteur : l'Ingénieur du Marché

Observateur : un représentant du Ministère des Marchés Publics.

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la Lettre-Commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Cocontractant de l'administration sera invité à remplacer à ses frais la fourniture défectueuse.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité et la qualité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

Cette réception vaut réception définitive

ARTICLE 30 : DELAIS DE GARANTIE (NON APPLICABLE)

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 31 : RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée comme prévu dans les articles 180, 181, 182 et 183 du décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 32 : CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant de l'Administration ne verra sa responsabilité dérogée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20) jour suivant l'événement.

En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure invoqués et les preuves fournies par le Cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 33 : DIFFEREND

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant les Tribunaux compétents de Yaoundé.

ARTICLE 34 : EDITION ET DIFFUSION DE LA PRESENTE LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 35 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant de l'Administration

PAGE N°..... ET DERNIÈRE DE LA LETTRE-COMMANDE N° ____/LC/MINSANTE/CIPM/2022 PASSEE AVEC
 _____ APRES DEMANDE DE COTATION N° ____/DC/MINSANTE/CIPM/2022 DU _____
 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE TRAVAIL A 160 MENTORS DU PROGRAMME NATIONAL DE
 LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre de la Santé Publique.

TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE: B.P :

Tél :

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE: Fourniture du matériel de travail à 160 Mentors au
 GTC/PNLT

MONTANT EN FCFA:

Désignation	En chiffre	En lettre
Montant H.T		
T.V.A (19,25%)		
I.R (2,2% ou 5,5%)		
Montant TTC		
Net à percevoir		

DELAI DE LIVRAISON :

<p>LUE ET ACCEPTEE PAR LE COCONTRACTANT DE L'ADMINISTRATION</p> <p>YAOUNDÉ, LE.....</p>
<p>YAOUNDÉ, LE.....</p>
<p>ENREGISTREMENT</p>

**PIECE N° 5 – LISTE DES LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE
CADRE DES MARCHES PUBLICS**

N°	I- BANQUES
1	SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC)
2	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
3	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB)
4	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
5	AFRILAND FIRST BANK (AFB)
6	BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)
7	ECOBANK CAMEROON (EBC)
8	CITIBANK CAMEROON
9	COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
10	UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
11	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
12	UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)
13	BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ENTREPRISES (BC-PME)
14	BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)
15	BANK FOR AFRICA CAMEROON (BAO CAMEROON)
16	CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE BANK (CCA-BANK)
II- COMPAGNIES D'ASSURANCES	
17	ACTIVA ASSURANCES S.A.
18	CHANAS ASSURANCES S.A.
19	ZENITHE INSURANCE S.A.
20	AREA ASSURANCE S.A.
21	ATLANTIC ASSURANCES S.A.
22	PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A.
23	CPA S.A.
24	NSIA ASSURANCES S.A.
25	PRO ASSUR S.A.
26	SAAR S.A.
27	SANLAM ASSURANCES CAMEROUN
28	ROYAL ONYX INSURANCE COMPAGNIE

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
TENDERS BOARD**

DEMANDE DE COTATION

N°027/D13-182/DC/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16 JUIN 2022

**POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE TRAVAIL A 160
MENTORS AU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE
LA TUBERCULOSE**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT :

- Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme pour la partie Hors taxes, Budget NFM, exercice 2022 ; (Convention : CMR-T-MOH)
- MINFI pour les Taxes.

DOSSIER DE CONSULTATION

Juin 2022

SOMMAIRE

PIECE N° 1 - AVIS DE CONSULTATION

PIECE N° 2 - REGLEMENT DE CONSULTATION

PIECE N° 3 - MODELES D'ANNEXES

PIECE N° 4 - PROJET DE LETTRE-COMMANDE

PIECE N° 5 –LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS
LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N°027/D13-182/DC/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16 JUIN 2022**

**POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE TRAVAIL A 160 MENTORS AU PROGRAMME NATIONAL
DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE**

1. Objet de la Consultation

Le Ministre de la Santé Publique, Maître d’Ouvrage, lance un Avis de Consultation pour la fourniture du matériel de travail des Mentors au Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT)

2. Consistance des fournitures

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation se présentent ainsi qu’il suit :

N°	Designation	Quantité
1	T-Shirt 100% coton	160
2	Badge rectangulaire avec attache boucle	160
3	Casquette avec flocage de couleur bleu ciel	160
4	Parapluie Rainy avec flocage	160
5	Cartable en cuir avec flocage	160

3. Participation

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises installées au Cameroun, ayant une expérience avérée dans la fourniture de ce type de matériel.

4. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget du Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme pour la partie hors taxe et le budget de l’Etat pour les taxes.

Le coût prévisionnel de cette opération est de quatre millions cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-douze (4 192 872) FCFA hors taxes, soit cinq millions (5 000 000) de FCFA Toutes Taxes Comprises.

5. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, au Secrétariat du Service des Marchés Publics du Ministre de la santé Publique, au rez-de-chaussée de l’immeuble de la Santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise.

6. Délai et lieu de livraison

Le délai maximum de livraison est fixé à trente (30) jours. Les fournitures seront livrées au GTC/PNLT sis à Yaoundé.

Ce délai court à compter de la date de validation des échantillons présentés par le Cocontractant de l'Administration.

7. Acquisition du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation peut être retiré au Secrétariat du Service des Marchés Publics du Ministre de la Santé Publique, auez de chaussée de l'immeuble de la santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de dix mille (10 000) FCFA représentant les frais d'achat du Dossier.

La copie de ladite quittance sera déposée au lieu du retrait du Dossier de Consultation et portera les coordonnées du soumissionnaire.

8. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée au Service des Marchés du MINSANTE, sis à l'immeuble de la Santé situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé au plus tard le 19-07-2022 à 13 heures sous enveloppe cachetée adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

DEMANDE DE COTATION

N°027/D13-182/DC/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16 JUIN 2022

POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE TRAVAIL A 160 MENTORS AU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Cautionnement de soumission

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de cent mille (100 000) FCFA, délivrée par une institution financière agréée par le Ministre des finances et dont la liste figure dans la pièce n°5 du Dossier de Consultation.

Elle devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres et sera libérée d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la Lettre-commande, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Ouverture des offres :

L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 19/07/2022 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de la Santé Publique siégeant au premier étage de l'immeuble Ex PSFN, à côté de l'immeuble de santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés peuvent assister à cette séance d'ouverture.

Les offres devront être chiffrées Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission daté, signé et timbré.

11. Durée de validité

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

12. Attribution de la Lettre-commande

Le Maître d’Ouvrage attribuera la Lettre-commande au soumissionnaire dont l’offre aura été évaluée la **moins disante** et reconnue conforme pour l’essentiel au dossier de consultation et qui dispose des capacités financières et techniques requises pour livrer les fournitures retenues.

13. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Service des Marchés Publics du MINSANTE**, sis à l’immeuble de la Santé situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé ou à **l’Unité de Coordination des Subventions du Fonds Mondial et des partenaires le Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme**, sis au premier étage de l’immeuble **EX-PSFN** situé à côté de l’Immeuble de la Santé ; Tél : 696 98 40 22/ 650 84 87 45 OU 657 10 38 40 / 677 81 67 81.

14. Fraude et corruption

Pour toute dénonciation des faits de corruption ou de mauvaises pratiques, bien vouloir envoyer un sms ou appeler le MINMAP aux numéros suivants : tél 673 205 725/699 370 748.

Fait à Yaoundé, le 16 juin 2022

Ampliations :

- MINMAP ;
- MINSANTE/CAB ;
- UCS/FMP ;
- SP/PNLT,
- ARMP/JDM (pour publication) ;
- GTC/PNLT (pour affichage).

NOTICE OF CONSULTATION FOR LISTING REQUEST
 NO. 027/d13-182/DC/MINSANTE/CIPM/2022 OF 16 JUNE 2022

FOR THE PROVISION OF WORKING MATERIALS FOR 160 MENTORS AT THE NATIONAL TUBERCULOSIS
 CONTROL PROGRAMME

1. Purpose of the Consultation:

The Minister of Public Health, Project Owner, launches a Consultation Notice for the supply of work equipment for mentors at the National Tuberculosis Control Programme (NTCP).

2. Consistency of Supplies:

The services of this Quotation Request consist of provision of working materials as follows:

N°	Product description	Quantity
1	100% Cotton T-Shirt	160
2	Rectangular badge with coop fastener	160
3	Cap with sky-blue flocking	160
4	Rainy umbrella with flocking	160
5	Leather bag with flocking	160

3. Participation

Participation in this consultation is open on equal terms to companies located in Cameroon, having a proven experience in the production and delivery of this type of supplies.

4. Funding

The benefits, which are the subject of this Quotation Request, are financed from the budget of the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria for the duty-free part and the state budget for taxes.

The estimated cost of this operation is as follows:

N°	Designation	Amount all taxes excluded (F.CFA)	Amount all taxes included (F.CFA)
1	provision of working materials for 160 Mentors at the NTCP	4 192 872	5 000 000

5. Consultation of the Listing Application File

The Listing Application File may be consulted at working hours, upon publication of this notice, at the Secretariat of the Public Contracts Service of the Minister of Public Health, on the ground floor of the "Immeuble de la Santé" located behind the Cameroonian Red Cross.

6. Delivery time and place of delivery:

The maximum delivery time and place is thirty (30) days at CTG/NTCP - Yaounde

These deadlines run from the date of notification of validation of Samples submitted by the Administration's Contracting Party.

7. Acquisition of the consultation file

The Consultation file may be withdrawn from the Secretariat of the Public Procurement Service of the Minister of Public Health, on the ground floor of the "Health Building" located behind the Cameroonian Red Cross, against presentation of a receipt of payment to public treasure of the non-refundable amount of **10,000 (Ten thousands) FCFA**

The copy of this release will be deposited in place of the withdrawal of the Tender Documents and will include the bidder's contact details.

8. Submission of Bids

Each bid drafted in English or in French in seven (7) copies including one (1) original and six (06) copies marked as such shall be submitted to the Contracts Service of the Ministry of Public Health, located at the ground floor of the Health building, behind the Cameroon Red Cross, tel./fax 222 22 10 21, no later than 19th-07-2022 at 1 p.m. prompt, labelled:

**QUOTATION REQUEST
NO. 027/D13-182 /DC/MINSANTE/CIPM/2022 OF 16 JUNE 2022**

**FOR THE PROVISION OF WORKING MATERIALS FOR 160 MENTORS AT THE NATIONAL TUBERCULOSIS
CONTROL PROGRAMME**

"To be opened during the Tender Review Session".

9. Bid Bond

On pain of rejection, each bidder must attach to its administrative documents a bid bond issued by a financial institution approved by the Minister of Finance and listed in Exhibit 5 of the Quotation Request. The amount of the bid security is defined as follows:

N°	Designation	Bid Bond
1	provision of working materials for Mentors at the NTCP	100 000

It must be valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the tenders and will be automatically released after publication of the award results for the unsuccessful tenderers. For the tenderer to whom the contract is awarded, this security shall be released after the final security has been lodged.

10. Opening of tenders:

The bids will be opened in one phase on 19th-07-2022 at 14 P.M. by the Ministerial Tender Board of the Ministry of Public Health sitting at its meeting room on the first floor of the former PSFN building, near the Health building located behind the Cameroon Red Cross.

Bidders may attend this opening session or be represented by a person of their choice with full knowledge of the file.

Bids must be estimated without Value Added Tax and All Taxes Inclusive and accompanied by the dated, signed and stamped submission model.

11. Period of validity

Bidders shall remain bound by their bids for ninety (90) days from the deadline set for bids reception.

12. Assignment of the Letter-Command

The Owner will assign the Letter-order to the Bidder whose bid has been evaluated at the lowest cost and has been found to be substantially compliant with the Consultation Package and who has the financial and technical capacity to deliver the required supplies.

13. Further information

Further information may be obtained during working hours at the MINSANTE Public Contracts Service, Located at the "Health Building" located near the headquarters of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé or the Global Fund Grant Coordination Unit and partners in the fight against AIDS, Tuberculosis and Malaria, located on the first floor of the Ex-PSFN located next to the Health Building; Tel: 696 98 40 22/ 650 84 87 45 or 657 10 38 40 / 677 81 67 81.

14 – Fraud and Corruption

For any denunciation of practices of corruption or fraud, kindly send an SMS or call the Ministry of Public Contracts at these numbers: phone 673 205 725/699 370 748.

Done in Yaoundé, on 16 June 2022

Copies to :

- MINMAP ;
- MINSANTE/CAB ;
- UCS/FMP ;
- SP/PNLT,
- ARMP/JDM (For publication) ;
- GTC/PNLT (For posting).

PIECE N° II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces Lettres-Commandes.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) la lettre de soumission selon le modèle joint ;
 - (b) les spécifications techniques ;
 - (c) le Cadre du devis quantitatif et estimatif ;
 - (d) le projet de Lettre-Commande ;
 - (e) le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigés en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, timbrée, datée et signée ;
- (b) Le Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- (c) La quittance d'achat du dossier de consultation ;
- (d) Le dossier administratif comprenant les pièces ci-après :
 1. pièces certifiées par l'autorité compétente, en cours de validité : *l'attestation de non faillite, l'attestation de domiciliation bancaire, une attestation pour soumission timbrée ;*
 2. pièces non certifiées : *l'attestation d'immatriculation, l'attestation de non redevance, le plan de localisation signé sur l'honneur, l'attestation de non exclusion des marchés publics, la Caution de soumission ;*
- (e) Une Déclaration sur l'honneur datée et signée, attestant du non abandon d'un marché antérieur ;
- (f) La proposition technique signée par le soumissionnaire ;
- (g) Le soumissionnaire doit apporter la preuve qu'il a exécuté au moins une (01) Lettre-commande similaire (livraison du matériel similaire) au cours des cinq (05) dernières années.

NB 1 :

- Chaque soumissionnaire devra joindre dans son offre le reçu de versement des Frais d'acquisition du dossier.
- Toute offre non conforme à 80% de l'ensemble des spécifications techniques de chaque matériel définies dans le descriptif des fournitures sera rejetée.

Article 4 - Présentation de l'Offre

- 4.1. Le soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. Hors taxes (HT), et
 - b. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
- 4.2. Le soumissionnaire complétera le Cadre du devis Quantitatif et Estimatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des prestations qu'il se propose de livrer en exécution de la Lettre-Commande.
- 4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande

Article 5 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de 90 jours.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les soumissionnaires placeront l'original et six (06) copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans l'Avis de Consultation et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans l'Avis de Consultation.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis de Consultation.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

- 9.1. La Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de la Santé Publique ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.
- 9.2. La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 - Attribution de la Lettre-Commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que le montant de l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et que ce montant est le moins-disant.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre - Commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre-Commande dans le Journal Des Marchés (JDM), par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le montant de la Lettre-Commande ;
- d) le délai de livraison.

Article 13 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et ;
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

Article 14 - Signature de la Lettre-Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

PIECE N° III : MODELES D'ANNEXES

3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date :.....

Consultation N° _____/DC/MINSANTE/CIPM/2022 du _____ pour la fourniture du matériel de travail à 160 Mentors du PNLT.

A M. le Ministre de la Santé Publique

Monsieur le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de livrer

conformément à la demande de consultation, pour la somme de (en lettres et en chiffres) F CFA Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises (en lettres et en chiffres) FCFA

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations dans un délai de selon les dispositions précisées dans le Dévi Quantitatif et Estimatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de (nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis de consultation. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le

Signature

Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat

3.2 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Directeur Général de :

.....,

Soumissionnaire (références de la Demande de Cotation)

.....
.....

En application des dispositions de la Lettre-Circulaire n° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 Janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux marchés,

Déclare sur l'honneur par la présente :

- 1- N'avoir abandonné aucun marché au cours des trois (03) dernières années sur l'ensemble du territoire national ;
- 2- Que (nom de la structure) ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie annuellement par le Ministre des Marchés Publics.

En foi de quoi le présent document est établi et signé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure

Date limite de remise des offres : _____

3.3 – DESCRIPTION TECHNIQUE

N°	Descriptions	Qté	Livraison	
			Délai	lieu
1	<p><u>T-SHIRT IMPORTE 100% COTON IMPRIME LOCALEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Modèle : classique ; • Poids : 140g/m2 ; • Col : V-neck ; • Taille : S, M, L, XL, XXL ; (quantités pour chaque taille à obtenir auprès de l'Ingénieur de la Lettre-commande avant la souscription du marché par le soumissionnaire retenu) • Couleur : bleu marine, noir, blanc, gris chiné ; (Idem ci-dessus) • Matériau : 100% coton ; • Type d'impression : quadrichromie. 	160	30 jours	GTC/ PNLT
2	<p><u>BADGE RECTANGULAIRE AVEC ATTACHE BOUCLE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille : 56 mm avec épingle ; • Type d'impression : couleur avec pelliculage brillant ; • Contenu badge : Noms, Profession, Région. 	160		
3	<p><u>CASQUETTE AVEC FLOPAGE DE COULEUR BLEU CIEL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Couleur du bouton : blanc ; • Couleur de la visière : blanc ; • Bande de la visière : noir ; • Couleur des coutures sur la visière et de panneaux : bordeaux ; • Couleur des œillets d'aération brodée : bordeaux ; • Couleur de chaque panneau personnalisable. 	160		
4	<p><u>PARAPLUIE RAINY AVEC FLOPAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poids : 287 grammes ; • Matière principale : Polyester ; • Matière mât : métal ; • Poignée imitation bois (PVC) ; • Couleur : blanc ; • Dimensions du parapluie : Hauteur : 38 cm x Diamètre : 90 cm ; • Dimensions du marquage : Largeur :210 mm x Hauteur : 140 mm • Type d'impression : quadrichromie. 	160		
5	<p><u>CARTABLE EN CUIR AVEC FLOPAGE</u></p> <p>Matière principale : polypropylène de bonne qualité ; Format idéal : A4 ou PC 14 pouces ; Dimensions : 40*30*15 cm ; Autres caractéristiques : A4 en cuir zippée affaires Conférence de réunion sac organisateur anneau cartable.</p>	160		

NB : - Bien vouloir joindre dans l'offre une proposition technique signée.

- Toutes les offres non-conformes à 80 % de l'ensemble des spécifications techniques seront rejetées.

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Consultation N° _____/DC/MINSANTE/CIPM/2022 du _____
 Pour la fourniture du matériel de travail à 160 mentors du PNLT

Date limite de remise des offres : _____

3.4 – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF
 (à remplir par le candidat)

N°	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix total	Livraison	
					Délai	Lieu
1						
2						
3						
4						
5						
Total HT						
TVA (19,25%)						
IR (5,5% ou 2,2%)						
Montant TTC						
NAP						

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Consultation N° _____/DC/MINSANTE/CIPM/2022 du _____

Pour la fourniture du matériel de travail à 160 mentors du PNLT

Date limite de remise des offres : _____

3.6.1 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires et adresse	Conformité de l'offre administrative							Conformité à 80% des spécifications techniques	Livraison		Prix Total TTC	Observations
		Soumission, timbrée, datée et signée	Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté et signé	Quittance d'achat du Dossier de Consultation	Dossier administratif (Voir liste du Règlement de la Consultation)	Déclaration sur l'honneur datée et signée, attestant du non abandon d'un marché antérieur	Cauton de soumission	Proposition technique signée par le soumissionnaire	Preuve d'avoir exécuté au moins un (01) marché similaire (livraison des fournitures similaires) au cours des cinq (05) dernières années	Pour tous les cinq matériel de travail	Délai		

Membres de la Commission de Passation des Marchés :

Nom	Fonction	Signature
_____	_____	_____

LETTRE-COMMANDE N° ____/LC/MINSANTE/CIPM/2022 PASSEE AVEC ____
APRES DEMANDE DE COTATION N° ____/DC/MINSANTE/CIPM/2022 DU ____ POUR LA
FOURNITURE DU MATERIEL DE TRAVAIL A 160 MENTORS DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE
CONTRE LA TUBERCULOSE

MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre de la Santé Publique.

TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE :

BP : _____, Tél : _____

N° contribuable : _____

Compte Bancaire n° _____, ouvert à _____

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE : Fourniture du matériel de travail à 160 Mentors

LIEU DE LIVRAISON : Groupe Technique Central du PNLT.

DELAI DE LIVRAISON :

MONTANT EN FCFA:

Désignation	En chiffre	En lettre
Montant H.T		
T.V.A (19,25%)		
I.R (2,2% ou 5,5%)		
Montant TTC		
Net à percevoir		

FINANCEMENT :

- Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme pour la partie Hors Taxes
- Budget de l'Etat pour les Taxes

CODE BUDGETAIRE : NFM3, 191

Souscrite le _____

Signée le _____

Notifiée le _____

Enregistrée le _____

ENTRE

L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre de la Santé Publique ci-après désigné « le Maître d'Ouvrage »

D'une part,

Et

- BP : , Tél : N° contribuable : Compte Bancaire n°
, ouvert à

Représentée par son Directeur Général Monsieur, ci-après désignée « Le Cocontractant de l'Administration »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

- Article 1 : Objet de la Lettre-Commande
- Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande
- Article 3 : Définitions et attributions
- Article 4 : Nantissement
- Article 5 : Langue, loi et réglementation applicables
- Article 6 : Normes
- Article 7 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande
- Article 8 : Textes Généraux applicables
- Article 9 : Communication
- Article 10 : Ordres de Service
- Article 11 : Matériel et personnel du Cocontractant

CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES

- Article 12 : Garanties et cautions
- Article 13 : Montant de la Lettre-Commande
- Article 14 : Lieu de paiement
- Article 15 : Variation des Prix
- Article 16 : Paiement
- Article 17 : Intérêts moratoires
- Article 18 : Pénalités retard
- Article 19 : Régime fiscal et douanier
- Article 20 : Timbre et Enregistrement de la Lettre-Commande

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

- Article 21 : Brevet
- Article 22 : Consistance des prestations
- Article 23 : Lieu et délai de livraison
- Article 24 : Rôle et responsabilités
- Article 25 : Transport et assurance
- Article 26 : Essais et services connexes
- Article 27 : Service après-vente et consommables

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

- Article 28 : Documents à fournir
- Article 29 : Réception des prestations
- Article 30 : Délai de garantie

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

- Article 31 : Résiliation de la Lettre-Commande
- Article 32 : Cas de force majeure
- Article 33 : Différend
- Article 34 : Edition et diffusion du présent Lettre-Commande
- Article 35 : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet la fourniture du matériel de travail aux Mentors du Programme National de Lutte contre la Tuberculose.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a été passée par la procédure Demande de Cotation N° _____/DC/MINSANTE/PNLT/CIPM/2022 du _____, conformément aux textes en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

- a. Le Maître d’Ouvrage est le **Ministre de la Santé Publique** ;
- b. Le Chef de Service de la Lettre-Commande est le **Secrétaire Permanent du Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT)** ;
- c. L’Ingénieur de la Lettre-Commande est le **Chef Section Prise en charge des cas, Formation et Recherche du PNLT**
- d. Le Cocontractant est domicilié à _____, B.P : _____ - Tél :

ARTICLE 4 : NANTISSEMENT

- L’Autorité chargée de l’ordonnancement et de la liquidation des dépenses est le **MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE** ;
- Le Responsable chargé du paiement est le **Directeur Général de la Caisse Autonome d’Amortissement (CAA)** ;
- Le Responsable Compétent pour fournir les renseignements au titre de l’exécution de la présente Lettre-Commande est le **Secrétaire Permanent du PNLT**.

ARTICLE 5 : LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLE

5.1. La langue utilisée est le Français ou l’Anglais.

5.2. Le Cocontractant de l’Administration s’engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun et ce aussi bien dans sa propre organisation, que dans la réalisation de la Lettre-Commande.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre-Commande venaient à être modifiés après signature de ladite Lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 6 : NORMES

6.1. Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre-Commande seront conformes aux normes fixées dans le CCTP et quand aucune norme applicable n’est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun. Cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l’autorité compétente.

6.2. Le Cocontractant de l'Administration étudiera, exécutera et garantira la fourniture et prestations de la présente Lettre-Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 7 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission;
2. la soumission du Cocontractant de l'Administration et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques (ST) et ses annexes ;
5. les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre-Commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires, l'état des prix forfaitaires, le détail ou le devis estimatif, le sous-détail des prix unitaires ;
6. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés publics mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007.

ARTICLE 8 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre-commande est soumise aux textes généraux ci-après :

Loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

1. la Loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022
2. La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques;
3. La Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun;
4. Le décret N° 77/41 du 3 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers, modifié et complété par le décret N° 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances.
5. Le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
6. Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
7. Le décret N° 2013/159 du 15 mai 2013 fixant régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;
8. Le Décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
9. Le Décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
10. Le Décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
11. Le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
12. Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales (CCAG) ;
13. La circulaire N°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

14. La circulaire N° 002 /CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
15. La circulaire N° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
16. La circulaire N° 001/C/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
17. La Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2022 ;
18. L'Accord de subvention avec le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme ;
19. Les textes régissant les corps de métiers ;
20. Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;
21. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la Lettre-commande.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Toutes notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre-Commande devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : **Monsieur le Ministre de la Santé Publique à Yaoundé** avec copie adressée dans les mêmes délais, à **Madame le Secrétaire Permanent du GTC/PNLT** et à l'ingénieur le cas échéant.
- b. Dans le cas où le Cocontractant de l'Administration est le destinataire : _____ domicilié à _____, BP : _____ - Cameroun, Tél : _____.

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au chef de service son domicile, et dès achèvement des prestations, les correspondances seront valablement adressées à la mairie du chef-lieu de la Région dont relèvent les prestations.

ARTICLE 10 : ORDRES DE SERVICE

1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le **Maître d'Ouvrage** et notifié par le **Chef de Service**.
2. L'ordre de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé et notifié par le **Maître d'Ouvrage**.
3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le **Chef de Service** et notifiés par l'**Ingénieur**.
4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d'Ouvrage**.
5. Tous les ordres de service seront tenus en copie au Ministère des Marchés Publics.

Le Cocontractant de l'Administration dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

ARTICLE 11 : MATERIEL ET PERSONNEL DU COCONTRACTANT (Non applicable)

CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS :

La présente Lettre-Commande est dispensée du cautionnement définitif suivant les dispositions de l'article 142 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 13 : MONTANTS DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant de la présente Lettre-Commande, tel qu'il ressort des détails ou devis estimatifs est de _____ FCFA Hors taxes, soit _____ FCFA Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 14 : LIEU DE PAIEMENT

Le règlement des prestations objet de la présente Lettre-Commande sera effectué par virement, au vu des pièces justificatives réglementaires, sur le compte bancaire suivant : Compte Bancaire n° _____ ouvert à _____.

ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX

Le Cocontractant de l'Administration est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des fournitures et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix sont fermes et non révisables.

ARTICLE 16 : PAIEMENT

Le paiement de la présente Lettre-Commande se fera en Francs CFA et en totalité après livraison des fournitures.

A cet effet, le Cocontractant de l'Administration fournira les documents ci-après :

- La facture définitive timbrée ;
- Le bordereau de livraison ;
- Le procès-verbal de réception ;
- La Lettre-Commande enregistrée ;
- Un dossier administratif et fiscal complet ;
- L'attestation de non exclusion ARMP ;
- le justificatif du paiement de l'IR auprès du Service des Impôts le cas échéant ;
- le bulletin d'émission de la TVA ;
- etc... .

ARTICLE 17 : INTERETS MORATOIRES (NON APPLICABLE)

ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millièmes (1/2000^e) du montant TTC de la Lettre-Commande de base par jour calendaire de retard, du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre-Commande.
- b. un millième (1/1000) du montant TTC de la Lettre-Commande de base, par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre-Commande de base.

ARTICLE 19 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La présente Lettre-Commande est régie par le Régime Fiscal et Douanier en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 20 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE-COMMANDE

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront enregistrés et timbrés par les soins et aux frais du Cocontractant de l'Administration, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 21 : BREVET

Le Cocontractant de l'Administration garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs comportements.

ARTICLE 22 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

22.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service.

22.2. La consistance des prestations à fournir est décrite dans les spécifications techniques.

ARTICLE 23 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

L'ensemble des prestations faisant l'objet de la présente Lettre-Commande devra être livré dans un délai de () jours à compter de la date de validation des échantillons présentés par le Cocontractant de l'Administration par le Chef de Service du marché.

Le lieu de livraison est le **Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre la Tuberculose à Yaoundé**.

ARTICLE 24 : ROLE ET RESPONSABILITE

1. Rôle et responsabilité du Maître d'Ouvrage

Il est chargé de l'organisation, du bon fonctionnement et du contrôle de la Lettre-Commande.

2. Rôle et responsabilité du Cocontractant

Le Cocontractant de l'Administration est responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage, de l'organisation et de la conduite des opérations de livraison.

ARTICLE 25 : TRANSPORT ET ASSURANCE

25.1 Emballage pour le transport :

Le Cocontractant de l'Administration doit prendre toutes les dispositions pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Cocontractant de l'Administration doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

25.2 Assurance :

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison peuvent être couverts en cas de besoin par une assurance prise par le Cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 26 : ESSAI ET SERVICES CONNEXES (NON APPLICABLE)

ARTICLE 27 : SERVICE APRES VENTE ET CONSOMMABLES (NON APPLICABLE)

CHAPITRE IV : RECEPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 28 : DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION

Le Cocontractant de l'Administration devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- a) Copies de la facture du Cocontractant de l'Administration décrivant les fournitures, indiquant leur quantité, leur prix unitaire, le montant total ;
- b) Notification de la livraison ;

ARTICLE 29 : Réception de la fourniture

29.1. Préparation de la réception

Le Cocontractant de l'Administration devra avertir le Maître d'Ouvrage dans les meilleurs délais de la date de livraison des fournitures.

Dans les cinq (05) jours qui suivent, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception et communiquera cette date à tous les intervenants.

29.2. Modalités de la réception

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Cocontractant de l'Administration par une commission composée comme suit :

Président : le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

Membres :

- le Chef Service du Marché ;
- le chef de Service des Marchés du MINSANTE ;
- un Expert en Passation des Marchés rattaché à l'UCS/FMP ;
- un Contrôleur de Gestion Principal rattaché à l'UCS/FMP
- le Comptable-matières du PNLT ;
- le Cocontractant de l'Administration.

Rapporteur : l'Ingénieur du Marché

Observateur : un représentant du Ministère des Marchés Publics.

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la Lettre-Commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Cocontractant de l'administration sera invité à remplacer à ses frais la fourniture défectueuse.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité et la qualité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

Cette réception vaut réception définitive

ARTICLE 30 : DELAIS DE GARANTIE (NON APPLICABLE)

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 31 : RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée comme prévu dans les articles 180, 181, 182 et 183 du décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 32 : CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant de l'Administration ne verra sa responsabilité dérogée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20) jour suivant l'événement.

En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure invoqués et les preuves fournies par le Cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 33 : DIFFEREND

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant les Tribunaux compétents de Yaoundé.

ARTICLE 34 : EDITION ET DIFFUSION DE LA PRESENTE LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 35 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant de l'Administration

PAGE N°..... ET DERNIÈRE DE LA LETTRE-COMMANDE N° ____/LC/MINSANTE/CIPM/2022 PASSEE AVEC
 _____ APRES DEMANDE DE COTATION N° ____/DC/MINSANTE/CIPM/2022 DU _____
 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE TRAVAIL A 160 MENTORS DU PROGRAMME NATIONAL DE
 LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

MAÎTRE D'OUVRAGE : Le Ministre de la Santé Publique.

TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE: B.P :

Tél :

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE: Fourniture du matériel de travail à 160 Mentors au
 GTC/PNLT

MONTANT EN FCFA:

Désignation	En chiffre	En lettre
Montant H.T		
T.V.A (19,25%)		
I.R (2,2% ou 5,5%)		
Montant TTC		
Net à percevoir		

DELAI DE LIVRAISON :

<p>LUE ET ACCEPTEE PAR LE COCONTRACTANT DE L'ADMINISTRATION</p> <p>YAOUNDÉ, LE.....</p>
<p>YAOUNDÉ, LE.....</p>
<p>ENREGISTREMENT</p>

**PIECE N° 5 – LISTE DES LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE
CADRE DES MARCHES PUBLICS**

N°	I- BANQUES
1	SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC)
2	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
3	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB)
4	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
5	AFRILAND FIRST BANK (AFB)
6	BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)
7	ECOBANK CAMEROON (EBC)
8	CITIBANK CAMEROON
9	COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
10	UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
11	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
12	UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)
13	BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ENTREPRISES (BC-PME)
14	BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)
15	BANK FOR AFRICA CAMEROON (BAO CAMEROON)
16	CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE BANK (CCA-BANK)
II- COMPAGNIES D'ASSURANCES	
17	ACTIVA ASSURANCES S.A.
18	CHANAS ASSURANCES S.A.
19	ZENITHE INSURANCE S.A.
20	AREA ASSURANCE S.A.
21	ATLANTIC ASSURANCES S.A.
22	PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A.
23	CPA S.A.
24	NSIA ASSURANCES S.A.
25	PRO ASSUR S.A.
26	SAAR S.A.
27	SANLAM ASSURANCES CAMEROUN
28	ROYAL ONYX INSURANCE COMPAGNIE